L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73, — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 3 JANVIER 1869. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & HIMET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 3 JANVIER

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une portion de terre [illegible] dans le Quatrième District, [illegible] par les rues St-Charles (autrefois Nayades), Quatrième, Pryande et Washington, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. En plus, un certain jugement, rendu par la Quatrième Cour de District, pour la somme de $1,200.

Par J. Dejan, Jr, au No 183 de la rue Gravier—Meubles de salon et de chambre à coucher, pianos [illegible].

Par G. Le[illegible], au No [illegible] de la rue de Chartres—[illegible] caisses [illegible]; habillements, articles de toilette.

Par Stern & Bros, aux Nos. 26 de la rue des Magasins et [illegible] de la rue Gravier—[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 20 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

☞ Achetez vos [illegible] chez M. [illegible], 88 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée de valeur à Vendre par le Shérif. Nous appelons l'attention publique à la vente aux enchères qui aura lieu demain à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, de cette magnifique résidence située à l'angle des rues St-Charles ou Nayades et Quatrième, dans le Quatrième District.

Le Shérif offrira également, au même endroit et à la même heure, un jugement pour $1,200, avec intérêt, etc. Pour les détails et les conditions, voir son annonce.

Meubles.—Grande vente de meubles de tout genre, lundi 4 janvier 1869, à 11 heures du matin, par M. J. Dejan, Jr, encanteur, dans sa nouvelle salle rue Gravier No 183, au coin de la rue Carondelet.

Chaussures.—Lundi 4 janvier, à 10 heures du matin, MM. Louis Stern & Bros, vendront dans leur salle d'encan rue des Magasins No 26 et rue Gravier No 20 [illegible] caisses de bottes, souliers et brodequins, composant un assortiment excellent pour le commerce de la ville et de la campagne. Ces articles, d'importation récente, seront divisés en lots à la convenance des acheteurs. La vente étant sans limite et réserve, mérite l'attention du public en général et particulièrement celle des marchands de la campagne.

Vente de chevaux, mulets et voitures. — M. J. Dejan Jr, encanteur, informe le public de la ville et de la campagne qu'à partir de ce jour il vendra deux fois la semaine, les jeudis et les samedis, à 10 heures précises du matin, des chevaux, mulets et voitures, aux écuries de Jos. Elliott, au coin des rues Baronne et Gravier. 15 déc—1m

SOMMAIRE DE L'ABEILLE DU DIMANCHE 3 JANVIER

Première Page: Les finances de la ville, un nouveau plan—Horrible cruauté, abandon de sept mousses dans les glaces—Chronique locale—Dépêches télégraphiques—Communiqué sur les finances—Réclames et annonces.

Deuxième Page: Théâtre de l'Opéra—L'humanité dans la guerre—Lettre de Berryer au comte de Chambord—Deux cent quarante lanternes—Portraits de [illegible]—Affaires à Bucharest—Faits Divers—Bulletin financier—[illegible] commercial—Liste des lettres—Annonces.

Troisième Page: Feuilleton: Les Trois Epées d'honneur—Matières et annonces.

Finances Municipales.

UN NOUVEAU PLAN.

Chacun sent la nécessité de faire sortir la ville à tout prix de la situation embarrassante dans laquelle elle est plongée depuis plus d'un an par suite de la dépréciation de son papier-monnaie. Les plans financiers ne manquent pas et on n'a que l'embarras du choix. Nous ne sommes pas de ceux, ou le public [illegible] approuvent directement ou indirectement la répudiation et nous n'aiderons pas à la faire [illegible] de fait accompli. La ville doit et il faut qu'elle fasse honneur à ses engagements dans la limite du possible, c'est-à-dire dans la limite de ses ressources.

La ville pouvait payer toutes ses dettes [illegible] à peu au moyen d'économies faites sur son budget, ce serait le moyen le meilleur et le plus [illegible]. Elle n'aurait pas ainsi à ajouter l'intérêt au capital de sa dette, et les engagements qu'elle prendrait seraient une garantie pour la restriction des dépenses et pour la suppression du gaspillage des deniers publics. Malheureusement, la situation est telle qu'un pareil arrangement parait difficile sinon impossible à réaliser. Outre les trois millions de billets de ville qui sont encore dehors, il y a une dette de plus d'un million et demi à deux millions, composée de certificats de dette, de mandats et comptes impayés, et il y a déjà en 250 jugements rendus contre la ville. Un pareil état de choses ne peut se prolonger. Il faut assainir et surtout régulariser les dépenses courantes de la ville et la liquidation de l'arriéré.

Le recours à un emprunt paraît donc une nécessité comme corollaire d'une mesure qui a pour objet la rédemption immédiate ou graduelle des billets de ville.

La première question est de savoir quelle somme est indispensable d'emprunter. Il serait nécessaire, pour la résoudre, de connaître le chiffre exact de la dette de la ville au 1er janvier 1869 et nous ne la connaissons que d'une façon très imparfaite. Mais en admettant qu'il y ait trois millions de billets de ville à racheter, et deux millions de dette flottante, nous ne voyons pas la nécessité de contracter un emprunt pour couvrir pour la totalité de cette somme. Il nous paraîtrait suffisant que la ville empruntât trois millions remboursables en dix, quinze ou vingt ans par un système bien compris d'amortissement. Quant aux billets de ville, nous ne pensons qu'il fût décidé qu'ils seront reçus pour un quart des montants dûs à la ville pour les loyers, fermes des quais et des marchés.

De la sorte ces trois millions seraient [illegible] sans intérêt en très peu de temps, et les trois-quarts des recettes de la ville seraient forcément affectés [illegible] devant être annulés au fur et à mesure de leur rentrée au trésor. Si les recettes de la ville s'élèvent à quatre millions annuellement il y aurait donc un million de billets de ville chaque année, et il resterait à la ville trois millions en greenbacks pour couvrir ses dépenses et pour payer l'intérêt de l'emprunt qu'elle aurait contracté.

Maintenant, en laissant de côté la question du chiffre de l'emprunt, il s'agit de savoir à quelles conditions la ville pourra emprunter, et ceci nous amène à examiner le plan proposé par M. [illegible], président de la Banque des Citoyens.

Il roule sur le chiffre de cinq millions de dollars montant supposé de toute la dette [illegible] de la ville en billets, certificats, mandats, etc. La banque devait fournir à la ville, en échange de ses obligations, les cinq millions qui lui font défaut, la proposition aurait certes quelque chose de séduisant, et qui pourrait faire passer sur la nécessité de payer un intérêt de 7 pour cent. Mais il n'en est rien et la banque ne doit jouer qu'un rôle dans cette affaire, celui d'agent fiscal de la ville. Voici une analyse du projet de loi qui doit être offert à la législature pour la réalisation du plan.

1—La ville de la Nouvelle-Orléans est autorisée à émettre pour cinq millions de dollars d'obligations de $1000 chacune, payables en or dans 40 ans à partir du 1er mars 1869 portant un intérêt de 7 0/0 par an, payable semi-annuellement sur les coupons annexés.

2—La ville est tenue de choisir la Banque des Citoyens ou toute autre banque comme agent fiscal pour dix ans. Cet agent fiscal sera [illegible] 5000 obligations et sera autorisé à les vendre au pair en échange des billets de ville, mandats, certificats, etc.

3. Dès que les 5000 obligations seront émises et délivrées à l'agent fiscal, le maire détruira les planches.

4. Le trésorier fera brûler les billets de ville et cancellera les autres titres rachetés au moyen des obligations.

5. Le trésorier déposera chaque jour à la Banque un crédit de la taxe de l'emprunt [illegible] de la taxe des chemins de fer et du fonds général, toutes les sommes reçues par lui; il déposera en collection toutes les billets [illegible] par la ville.

6. Le trésorier ne pourra tirer aucun mandat sur l'agent fiscal et il ne pourra se mandater sur le fonds général [illegible] concurrence de la balance existante.

7. Sur les sommes déposées pour le fonds [illegible] l'agent fiscal prélèvera chaque [illegible] 000 qu'il transférera au compte du fonds [illegible] et qui lui serviront à payer les intérêts de la nouvelle émission. Le [illegible] de chaque année avec le surplus de [illegible] l'acheteur une partie de ses obligations [illegible] sur les plus basses offres, [illegible] rachetées seront cancellées.

8. L'agent fiscal cancellera les billets et autres titres de dette; les billets seront [illegible] autres titres cancellés placés par le [illegible].

9. Chaque semaine le trésorier remettra [illegible] les billets de ville reçus en paiement [illegible] taxes ou autres revenus et recevra en [illegible] le montant égal en obligations qui [illegible] l'ordre du Conseil être vendues [illegible] contre de la monnaie courante [illegible] qu'en aucun cas plus [illegible] par semaine.

10. [illegible] Les reliquats au compte de l'agent [illegible].

11. —Le Conseil de Ville dressera chaque budget annuel pour 1869 et le montant du [illegible] qu'il ne dépense pas les revenus à réaliser [illegible] existantes, et il devra en [illegible] par année.

12. —Le Conseil ne pourra faire aucun [illegible] payable autrement qu'en monnaie légale [illegible] à l'achèvement du contrat, ni aucun [illegible] contrats pouvant dépasser le budget ou [illegible] au Trésor d'après les évaluations de [illegible].

13. —Il est interdit sous peine d'amende [illegible] emprisonnement au maire, au trésorier, au contrôleur ou à tout autre fonctionnaire de la ville d'émettre ou de signer des billets de ville, des mandats ou autres titres de dette, autres que les mandats ordinaires du contrôleur par le trésorier, et les chèques du contrôleur sur l'agent fiscal, etc.

L'analyse qui précède indique clairement les conditions du plan proposé. La banque ne prête rien, elle ne sert que d'intermédiaire et de contrôle, en sa qualité d'agent fiscal. La somme à [illegible] pour le paiement des intérêts et l'amortissement du capital de 5 millions est de $37,500, qui était $450,000 par an. Avec cette somme, il y aura chaque année un excédent pour racheter un certain nombre d'obligations, et l'amortissement total d'après un tableau détaillé, qui nous a été communiqué, sera opéré en vingt années, de sorte que la ville aura déboursé en tout neuf millions. S'il n'y avait pas amortissement graduel du capital, l'intérêt à 7 0/0 étant annuellement de $350,000 formerait au bout de 20 ans une somme de 7 millions qui ajoutés au capital donnerait un total de 12 millions; par l'amortissement graduel on gagne donc 3 millions.

Toute la partie du projet qui traite des fonctions de l'agent fiscal est bien conçue et les dernières sections présentent des mesures très sages, mais nous avons contre le plan, lui-même des objections que nous résumerons ainsi:

1o.—Le chiffre de 5 millions est inutile comme nous l'avons dit plus haut.

2o.—Le chiffre de $1,000 pour chaque obligation que nous voudrions voir réduit à $100 et même à $50 afin de populariser l'emprunt.

3o.—L'incertitude de l'opération résultant de l'échange facultatif.

4o.—La non fixation d'un taux minimum pour la vente aux enchères des obligations dans le cas prévu par la section 9.

5o.—L'élévation du taux de l'intérêt pour une émission faite en échange d'une dette en papier ne portant pas intérêt, alors que la plus grande partie des intérêts et du capital sera payée en or, dès que la reprise des paiements en espèces aura lieu.

Nous développerons, un autre jour, ces objections, qui nous paraissent assez sérieuses pour mériter d'être prises en considération par les auteurs du projet.

☞ Au Cirque Napoléon Frau a électrisé tout Paris. On le verra ce soir avec les Hanlons au théâtre St-Charles.

Représentation à l'Opéra au bénéfice de l'Association des Pompiers. — C'est bien cordialement que nous endossons l'appel qu'adresse à la population le Président de l'Association des Pompiers, M. I. N. Marks. Nous avons déjà dit que MM. E. Calabresi & Co, avisés de la pénible situation dans laquelle se trouvaient les veuves et les orphelins qui dépendent de l'Association charitable des pompiers, avaient généreusement offert au président de cette Association la salle de l'Opéra et le concours de la troupe lyrique pour donner une représentation extraordinaire au bénéfice des veuves et des orphelins des pompiers. Le programme de cette représentation, qui doit avoir lieu mercredi prochain, 6 janvier, est publié dans nos colonnes. On nous prie d'annoncer qu'à partir de lundi un comité de l'Association parcourra la ville pour placer des billets. Nous avons la certitude que ce comité trouvera partout un accueil empressé et que toutes les personnes charitables voudront concourir à cette bonne œuvre.

☞ Tous les souverains de l'Europe ont décoré M. Frau.

☞ Achetez vos épices à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

Institut Carnatz. — Malgré le mauvais temps, un grand nombre de parents et d'amis étaient allés, mercredi soir, assister à la soirée musicale et littéraire donnée par les jeunes demoiselles élèves de l'établissement d'éducation que dirige madame Carnatz, dans le Premier District.

Un grand nombre de morceaux de littérature et de dialogues, en français et en anglais, ont été récités avec une excellente diction, et plusieurs compositions ont donné aux familles une idée favorable du mérite des jeunes écrivains. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre plus longuement sur ces exercices qui font honneur aux élèves et à leurs habiles professeurs, mais nous craindrions d'être injustes en citant seulement quelques noms. Plusieurs morceaux de piano ont été exécutés par les élèves de madame Draithe, un de nos meilleurs professeurs et on a pu constater les progrès faits par celles des élèves qui avaient été entendues au dernier examen, progrès dûs à la méthode supérieure du professeur autant qu'aux bonnes dispositions des élèves. Cette charmante soirée a laissé une impression très favorable dans l'esprit de tous les assistants et elle a pleinement justifié l'estime en laquelle est tenu l'Institut Carnatz.

☞ Ce soir Mons. Frau fera un saut de 150 pieds à St-Charles.

$55.—Les meilleures machines à coudre de ménage pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant le faible prix de cinquante-cinq piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

Horrible cruauté.

ABANDON DE SEPT MOUSSES DANS LES GLACES.

Sept mousses ont été abandonnés sur les glaces de Terre-Neuve. Cet acte de cruauté que l'on croirait ne s'être jamais présenté que dans l'imagination de Fenimore Cooper, vient d'être porté devant les tribunaux écossais, dit le *Courrier du Havre*.

Lundi dernier, les nommés Robert Watt, capitaine du vaisseau l'*Arran*, et James Kerr, son second, comparaissaient devant la haute cour de justice d'Edimbourg sous l'accusation d'homicide et de brutalité accomplie envers sept mousses âgés de onze à seize ans, dans les circonstances suivantes:

Pendant tout le cours du voyage, ces enfants avaient été soumis à toutes sortes de mauvais traitements, dont le moindre était la privation presque complète de nourriture. Poussés par la faim, ils en vinrent à pénétrer dans la cabine aux provisions et à y prendre les aliments qu'on leur refusait. Celui qui fut surpris fut condamné par le capitaine à recevoir vingt coups de garcette qui firent de la peau de l'enfant, selon l'expression d'un matelot du bord, un tartan écossais mêlé de rouge et de noir.

Pour des fautes moins graves, quelque négligence dans leur service, ils étaient fouettés avec la ligne de sonde et ne recevaient jamais moins de vingt coups de cette corde, qui a un centimètre de diamètre. Ce qui était donné à titre de punition et pour satisfaire le règlement et les exigences de la discipline du bord, était indépendant des taloches données pour passer la mauvaise humeur des matelots et plus encore du second.

Un jour, on les renvoya de les abandonner sur les glaces où le bâtiment se trouvait pris, l'idée parut si originale que la menace fut promptement mise à exécution. Les enfants furent chassés hors du navire. Cependant, deux heures après, leurs larmes, leurs supplications, touchèrent le second, qui les fit remonter à bord.

Deux jours après, le capitaine les fit appeler, leur indiqua la direction de la terre, et leur commanda de trouver de quitter le navire. Les enfants se mirent à pleurer. Ayant observé que la glace était moins forte que le jour précédent, qu'elle était ouverte en plusieurs endroits. On ne tint compte ni de leurs larmes ni de leurs supplications. Le capitaine leur dit qu'il valait mieux périr dans les glaces que de mourir de faim sur le navire, et qu'il avait décidé de ne leur donner aucune part aux distributions. Les enfants résistèrent, mais on les chasse à coups de garcettes et à coups de poing. Quand ils furent sur les glaçons, le second cependant leur jeta à chacun un biscuit.

C'est avec ces misérables provisions que ces malheureux enfants eurent à traverser plusieurs lieues de glace. Deux d'entre eux étaient pieds nus et ne marchaient qu'avec les plus grandes difficultés sur une glace inégale et remplie d'aspérités.

Pendant deux ou trois milles, leur marche, si pénible et si douloureuse qu'elle fût, ne présenta aucun danger, mais, en approchant de terre, la glace devint moins forte, ils traversèrent de nombreuses crevasses, et tous, les uns après les autres, ils tombèrent à la mer.

L'un de ceux qui étaient sans chaussure, un nommé McGinnes, âgé de onze ans, s'était épuisé sur la glace et dit en pleurant à ses camarades qu'il lui était impossible d'aller plus loin. Ils essayèrent de ranimer son courage en lui démontrant la mort horrible qui l'attendait. L'enfant, en pleurant, leur montra ses pieds ensanglantés et gelés. Ils furent obligés de l'abandonner. Pendant un mille ils entendirent ses cris.

Un autre, nommé McEwan, âgé aussi de onze ans, tomba aussi trois fois à la mer, et la troisième fois il n'en revint plus.

Enfin, vers sept heures du soir, ils arrivèrent près de la terre; mais ils en étaient séparés par une pièce d'eau, parfaitement libre sur une largeur de plus d'un mille. Les enfants se mirent à crier, et, après une demi-heure passée à pousser des cris déchirants, ils furent entendus par une femme du rivage. Elle donna l'alarme, et amena deux chaloupes vinrent recueillir les malheureux petits victimes.

Plus tard un comité anglais les fit ramener en Angleterre.

Le capitaine et le second ont été reconnus coupables de meurtre d'homicide et le second d'actes de brutalité; mais le jury, prenant en considération leurs antécédents, les déposition des matelots qui ont témoigné en faveur de la douceur ordinaire de leurs habitudes, a sollicité l'indulgence de la cour en leur faveur. Le capitaine Robert Watt a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement, et le lieutenant James Kerr à [illegible] mois.

L'auditoire, qui était fort nombreux, a suivi les condamnés jusqu'à la prison en les huant et en leur reprochant leur conduite barbare.

☞ A Paris et à Londres des milliers de gens ont couru pour voir le saut périlleux de Frau—maintenant avec les Hanlons.

☞ Achetez vos candis et votre confiserie à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, les prix, garanties pour 5 ans. Bureau, 182, Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—2 janvier.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, 111, Canal, Ci-devant Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	61 degrés
Midi	64
3 heures P. M.	65
6 heures P. M.	63

L'affaire Mank.—Nous avons dit, dans notre dernier numéro, au sujet de l'affaire W. G. Mank, mis en jugement devant la Cour de District des Etats-Unis, pour détournement de fonds, que trois membres du jury s'étaient prononcés pour la condamnation et les autres pour l'acquittement. C'est le contraire qui a eu lieu. Neuf jurés se sont prononcés pour la condamnation et trois pour l'acquittement.

Le Rév. P. Dulphy.—On nous prie d'annoncer que le Rév. Père Dulphy, prédicateur de la cathédrale, prêchera aujourd'hui, dimanche, à la messe de 10 heures, dans l'église de St Vincent-de-Paul, Troisième District.

La Banque des Citoyens.—Cette banque n'a pas encore déclaré son dividende comme l'ont rapporté par erreur quelques journaux, le temps n'étant pas encore venu de régler cette affaire.

Association de Bienfaisance du Hope.—Cette Association organisée en juin dernier, dans un but de charité uniquement, est composé des résidents actuels du Troisième District. Elle compte maintenant environ 150 membres; bien qu'elle soit encore dans son enfance, elle a déjà fait beaucoup de bien. Ses officiers sont MM. C. S. Sehman, président, Charles Rouyer, 1er vice-président, Geo. Delamore, 2me vice-président; H. Meister, secrétaire et A. A. Marchand financier. Le bal donné par cette société la veille du jour de l'an a été fort beau.

Législature.—Qui aurait jamais cru que la Législature de la Louisiane se réunirait rue Royale, au coin de la rue Conti, dans le local de la Banque de la Louisiane? Qui aurait jamais cru que cette banque, si forte autrefois, serait ruinée par la guerre et qu'à la suite d'une série d'événements tous plus surprenants les uns que les autres, son local deviendrait le siège d'une assemblée composée en partie de gens qui n'avaient aucuns droits politiques avant la guerre ou que la guerre a arrachés à l'esclavage? Eh bien, c'est ce qu'on verra demain, lundi, 4 janvier 1869. En vérité, la rue Royale aura une jolie physionomie. Tout le monde voudra voir cela et les loyers vont doubler.

Honneur.—Vendredi, premier jour de l'an, les officiers du port venaient donner au colonel Perry Fuller, le collecteur populaire de la Douane, une preuve de leur haute estime. Ils ont présenté un superbe service en argent pour le thé. Le service sort de l'établissement d'orfèvrerie de M. E. A. Tyler, rue du Canal, qui peut se flatter d'avoir produit pour les graveurs un très brillant spécimen.

Perte du steamer Brown. — Nous recevons les renseignements suivants sur la perte de ce steamer, en addition à ce que le télégraphe avait annoncé:

Le *Brown* avait été dirigé vers la terre et tout le monde eut le temps de débarquer. On sauva aussi les livres, lettres et argent. Mais à peine cela fait-il fait, que le steamer brisant ses amarres, s'éloigna du bord, et bientôt après tourna sens dessus dessous dérivant vers la mer. L'accident est arrivé mercredi, 30 du courant, à 11 heures du soir. On dit que le North German *Teutonia* qui a coulé le *Brown* ne lui a offert aucune assistance.

Le cargaison de ce steamer consistait en 24 boucauts de sucre, 45 barils d'orange et une quantité considérable d'articles divers.

Suicide de Pélagie Brown.—Vendredi matin, Pélagie Brown qui a tenu une assez large place dans les annales de la police, a terminé sa carrière au moyen d'une dose d'arsenic. Elle a été trouvée raide, morte et enflée par le poison, dans son lit. Elle demeurait au coin des rues Union et Baronne.

Un de nos confrères dit que Pélagie Brown était originairement une esclave de M. White. Elle avait le teint très clair et avait été une belle jolie jeune. On se rappelle qu'il y a 3 ans elle fut accusée d'avoir empoisonné Fanny Creech, vieille domestique qui tenait des chambres garnies au coin des rues Poydras et Carondelet.

Elle fut convaincue de meurtre et tout à la fois de parjure, mais elle obtint son pardon de gouv. Baker. On attribue son suicide au remords qu'elle éprouvait.

Homicide rue des Remparts.—Entre deux et trois heures, vendredi matin, Herman Hincamp, se querellait avec un ne-ait précisément qui, a reçu en ventre une balle qui lui a fait une blessure mortelle. Il est mort six heures après. C. Contanie, marchand de fruits, et S. D. Arnaso, autre industriel de même sorte, tous deux habitants, ont été arrêtés comme suspects. Il paraît que ces deux hommes célébraient la nouvelle année dans une maison près de laquelle un groupe de gens s'amusait dans la rue à tirer des coups de pistolet et en faisant partir des pétards. La balle d'un pistolet chargé par mégarde entra dans la chambre où les victimes se trouvaient et produisit parmi eux une indignation violente. Ils virent à la porte, et, voyant un cordonnier allemand dans la foule, ils l'accusèrent d'avoir tiré. Mme Hincamp rapporta qu'ils suivirent l'Allemand, et que l'un le tué pendant que l'autre s'approchait; tira sur lui presque à bout portant. Le capitaine White, chef des détectifs, a fait un affidavit contre les deux Italiens, les accusant de ce meurtre. Ils ont été renvoyés en prison par le recorder.

Meurtre à bord du steamer Teutonia.—Jeudi soir, vers 10 heures, dans une querelle survenue à bord de ce steamer, entre Peter Ali[illegible] et Martin Jacobs, ce dernier a reçu un coup de couteau dont il est mort le lendemain. Alfsen a été arrêté et écroué à la station du 4me district.

Présentation.—Les directeurs de la Banque d'Amérique veulent donner à M. A. M. Fortier, président de cette banque, un témoignage d'estime, lui ont offert le jour de l'an un magnifique service en argent pour le thé.

Enquête.—Le Dr. Avila a fait le jour de l'an une enquête sur le corps d'une jeune dame qui était venue de l'île de Cuba pour changer de climat par raison de santé. Elle avait 24 ans et était riche. Mais rien n'a pu la sauver ni argent, ni assistance médicale, ni changement de climat. Elle est morte d'une maladie de poitrine, rue St-Philippe, No 61.

Cour du Recorder Becker.—Dans l'affaire de l'Etat vs. Thos. Fitzpatrick, accusé d'avoir poignardé un taconan, le recorder a rendu hier la décision suivante:

"Dans cette affaire, le plaignant, d'après tout ce que j'ai pu savoir, a quitté l'Etat. N'a pas être trouvé, bien que des recherches diligentes aient été faites. Le droit de liberté personnelle est sacré, et je ne voudrais retenir personne en état d'arrestation. En conséquence, l'accusé est relaxé sous caution de $500.

Dans l'affaire de Henry Myers, accusé d'avoir violé une petite fille de 9 ans, les témoignages, dans l'opinion du recorder, n'ont pas établi le crime. L'accusé, néanmoins, a été renvoyé devant la Première Cour de District, pour manque de preuve".

Vol dans un hôtel.—Un vol a été commis, vendredi soir, à l'hôtel St James, dans la chambre occupée par Walter Muir. On a pris un portefeuille contenant plusieurs chèques de $50 et une montre de chasse en argent avec une chaîne d'or a disparu. M. Muir avait bien fermé sa porte à clé, mais on est entré avec un passe-partout, ce qui prouve que pour être en sûreté chez soi, il faut non-seulement fermer sa porte à clé, mais encore s'assurer par un verrou ou autre chose qui ne donne aucune prise à l'extérieur.

Une Malle vide trouvée.—On a trouvé, rue Bienville, une malle vide qui a été reconnue comme appartenant à M. James Williams. Elle lui a été volée, dit-il, la veille du Jour de l'An, dans sa maison, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, et elle contenait $58 en or, une montre d'or et des habits pour une valeur de $100. Un nommé Andy Rodgers, accusé d'avoir commis ce vol, a été arrêté.

Tentative d'assassinat. — Un respectable et digne citoyen, M. Aristide Daniel, pendant qu'il se trouvait au coin des rues Dumaine et Derbigny, jeudi, à une heure avancée de la soirée, a été atteint au côté gauche d'un coup de feu tiré par on ne sait qui. Daniel a été transporté chez lui, rue Claiborne, No 296, où un chirurgien a été appelé.

Brûlée. — Une jeune fille nommée Lizzie Schroeder, âgée de 10 ans, demeurant rue Calliope, No 42, a été grièvement brûlée vendredi matin par l'explosion d'une cantine à huile de charbon, dont elle se servait pour allumer le feu.

Mort subite. — M. Louis Montamat est mort subitement d'apoplexie hier dans l'après-midi, au coin des rues Derbigny et St-Pierre. M. Montamat était né à Charleston et avait 63 ans. Le Dr. Mercier a été appelé, mais quand il est arrivé, il n'y avait plus de remède possible.

Tentative de meurtre.—James Henry a été arrêté sur l'accusation d'avoir assailli Annie Lehman avec intention de la tuer. Annie demande que James soit obligé de fournir une caution telle qu'elle n'ait plus rien à craindre de ses emportements; ce qui veut dire qu'il faut mettre Henry en prison, attendu qu'il serait hors d'état de se procurer une caution assez forte pour répondre de la donner.

Coup de poignard.—On rapporte qu'une querelle sanglante a eu lieu dans un salon de danse sur la Levée, salon tenu par James Parker, et que Frank Hawkins, homme de couleur, a reçu un coup de poignard dont les conséquences lui seront fatales, assure-t-on. Le blessé a été transporté chez lui. Son assaillant a échappé.

☞ Miss Brennan, l'artiste burlesque, à St-Charles, ce soir.

Grand Bal paré et masqué.—Le puissant Conclave Etna No 15, S. W. M., qui compte maintenant 237 membres, donnera un grand bal paré et masqué, à la nouvelle salle des Odd Fellows, mardi soir, 26 janvier 1869. On fait déjà à présent des préparatifs qui feront de ce bal, le premier donné par le Conclave, une affaire complète sous tous les rapports. Parmi les organisateurs de cette fête, on compte beaucoup d'hommes de coeur qui donnaient, à la vieille salle, ces fameux bals "Continental," et parmi eux ceux des noms qui nous sont familiers et qui ont été choisis dans la liste des frères appartenant aux "J. M. B. A." de cette ville, si justement célèbres pour leurs bals de société, que nous pouvons appeler des bals d'élite. Les membres du comité d'invitation sont bien placés dans leur département, et ils savent comment il faut remplir les devoirs qui leur sont dévolus. Le comité de réception comprend les autres membres du conclave auxquels nul devoir n'a été assigné dans les autres comités. Nous connaissons leur politesse, et nous pouvons dire, après expérience, que les dames n'auront qu'à s'en féliciter le 26 janvier prochain. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce.

☞ Achetez votre café moulu et moulu à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

Paris, 2—Il est maintenant plus que probable que la Turquie et la Grèce seront représentées à la conférence. Alexandre Raye Rangabé représentera la Grèce.

Londres, 2—Des télégrammes plus récents de Hong-Kong confirment le rapport du rétablissement du Mikado de Jeddo.

On propose que les maîtres des yachts d'égal tonnage avec le Dauntless acceptent le défi de Bennett.

Nouvelles de Washington.

Washington, 2—Le temps continue à être très mauvais.

Le secrétaire de la guerre ordonne au général Gillem, commandant le 4ème district militaire, et au général Reynolds, ci-devant commandant au Texas, de se rapporter ici.

Recettes des Douanes, du 26 décembre jusqu'au 2 janvier, $2,471,000.

Washington, 2—Le commissaire du Revenu Wells a préparé un rapport de plus de 100 pages qu'il conclut en disant "avec ses sentiments et ses convictions il serait infidèle à ses devoirs s'il ne protestait pas énergiquement contre toutes augmentations ultérieures de tarif, mais il recommande au contraire:

1o Une augmentation de liste des articles affranchis.

2o Une réduction de quelques droits et comme une exception une augmentation de quelques autres à l'effet d'augmenter le revenu.

3o Une réduction de droit est une réduction de taxe et la méthode la plus effective de protéger l'industrie est d'enlever les obstacles dans la forme des taxes.

4o La conversion, autant que possible, du droit ad valorem en droit spécifique, est la seule méthode praticable d'assurer l'égalité dans l'assessment des droits et l'empêchement des sous estimations et l'abrogation des priviléges qui mettent à même les tourists qui [illegible] d'importer, franc de droit, en mesure des marchandises correspondent à leur position sociale réelle ou supposée.

Nouvelles Diverses.

Montgomery, 2—Le gouverneur Smith a nommé J. L. Pennington, A. J. Walker et Charles A. Miller, commissaires en Floride pour négocier l'annexion de l'Ouest Floride à l'Alabama. Ils partiront probablement la semaine prochaine pour Tallahassee.

Une dépêche reçue ici dit que le comité congressionnel nommé pour instruire les accusations portées contre le juge Busteed visitera Montgomery à une époque rapprochée.

Boston, 2—James W. Davis, courtier très connu en cette ville, a disparu depuis quelques jours. On dit qu'il a excédé de quelque $16,000 son compte de banque.

New York, 2—Environ 30 commis et attachés ont été renvoyés de la Douane, ici.

La Cour d'Appel a décidé, dans l'affaire de subrogé contre Benj. F. Butler, comme exécuteur de son frère, qu'il doit enregistrer un inventaire de tous les biens dans l'Etat et hors de l'Etat.

Toronto, 2—Un tireur très connu nommé Giles a été tué par accident aujourd'hui dans une partie de tir.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 2—4 h. P. M.—Arrivés, le steamer Agnès, de Galveston, la barque Franklin, en 58 jours de Liverpool, avec une cargaison de sel. Parti: le steamer Morgan, la barque Ansel, le navire Royal Charlie. Arrivé, le steamer Salley.

Passe du Sud Ouest, 2.—M. Wilson rapporte que jeudi soir, à 11 h. 45 m. pendant qu'il était de garde à bord du Teutonia, en qualité de pilote, le A. G. Brown fut découvert traversant le Sauve, à un second où il n'était qu'à une distance de deux longueurs du navire ou idée, 700 pieds environ. Il ne communique pas le devant du Sud pendant de fortes brouillards. Le Teutonia immédiatement appela l'attention en donnant trois fois les signaux d'usage et les répétant jusqu'à quatre et cinq fois. Le Brown y répondit une fois et ensuite fit son signal habituel pour gagner le bord.

Le Brown traversant le fleuve de la plantation Johnson à la Pointe à la Hache et il en pénétra que la machine était en opération. Il heurta le Teutonia à 12 pieds en arrière du mât d'avant et vint se briser le long du Teutonia. Un commandement de reculer fut donné aux officiers du Brown.

La machine de ce dernier steamer, au moment où la collision eut lieu, était en repos. Après avoir entendu des cris venant sur le Brown, les officiers du Teutonia, croyant qu'il n'y avait pas eu d'avarie, donnèrent au Teutonia l'ordre d'aller en avant, mais avec lenteur, et, traversant le fleuve il vint mouiller devant la plantation Johnson à cause du brouillard.

(Dépêches de Vendredi)

Londres, 1er janvier—Le *Times* dénonce les projets des Espagnols pour l'abolition de la primogéniture et dit que l'Angleterre est complètement aristocratique et conservatrice.

Les directeurs de la banque d'Overend, Gurney & Cie, qui a tout récemment fait faillite, ont été arrêtés pour fraude dans la question des affaires de la banque.

Une dépêche de Wigan annonce une terrible explosion dans la mine de Haydock. 22 corps ont déjà été retirés de cette mine.

Dublin, 1er—Cole Bates, juge de paix à Tipperary, a été tué par des personnes inconnues qui ont tiré sur lui. Aucune arrestation n'a été faite.

Madrid, 1er—Des troubles ont éclaté à Malaga et des incendies ont été élevés dans toutes les quartiers. Ces troubles seront, dit-on, sérieusement combattus.

L'agitation carliste continue dans la Navarre.

Paris, 1er—L'encaisse de la Banque de France a diminué de 31 millions pendant la semaine.

Le journal *Patrie* dit que la Porte n'a pas accepté et pourrait même n'accepter pas les propositions d'une conférence européenne.

Les journaux officiels de Paris disent que l'empereur Napoléon en s'adressant aux ambassadeurs hier à l'occasion du jour de l'an, les remercia pour leurs efforts faits par les grandes puissances pour régler la question d'Orient, comme une nouvelle garantie de paix, ce que toute l'Europe désire.

On dit que la conférence a lieu, elle adhérera à l'ultimatum de la Turquie.

Une dépêche d'Athènes dit que le gouvernement de la Grèce se dirige vers l'assemblée la légitimité de la Crète pour débander les volontaires levés dans cette île.

Paris, 1er—Napoléon en recevant le corps diplomatique a dit qu'il voyait avec beaucoup de plaisir l'esprit conciliateur qui le met à même de calmer les animosités et d'amoindrir les difficultés internationales des qu'elles s'élèvent, assurant ainsi la continuation de la paix. Il espère avec confiance que l'année 1869 sera aussi satisfaisante que l'année qui vient de finir, et que le cours des événements pourra dissiper les appréhensions défavorables et consolider la paix, si nécessaire au bien-être et au progrès des nations civilisées.

Florence, 1er—Victor-Emmanuel, dans ses congratulations à l'état-major militaire, a dit que la situation actuelle des Etats italiens est bonne, mais si la situation actuelle doit s'assombrir, il compte avec confiance sur la loyauté et le patriotisme de l'armée pour l'aider à maintenir la paix et défendre l'honneur national.

Corfou, 1er—La Grèce est activement engagée à compléter le nombre des troupes nationales autorisées par les Chambres.

Glasgow, 1er—Le steamer Colombia, avec son arbre de couche cassé, est arrivé ici.

Queenstown, 1er—Le steamer Java est arrivé à bon port.

Cork, 1er—Une grande démonstration fénienne a eu lieu ici aujourd'hui. M. O'Sullivan a fait un discours remarquable par sa force.

Constantinople, 1er—Le gouvernement turc depuis le départ de l'envoyé Grec, montre de bons sentiments pour les Grecs résidant en cette ville.

La conférence a été ajournée. Il n'est pas probable qu'elle se réunisse.

St-Pétersbourg, 1er—Le *Journal de St-Pétersbourg* exprime l'espoir que la Porte retirera l'ultimatum envoyé à la Grèce avant la réunion de la conférence.

Washington, 1er—La journée est fort désagréable. Il y a eu le nombre ordinaire de réceptions. Un trait notable était l'absence de vins et liqueurs. Butler et Morton ont fait visite au Président. L'état-major du général Grant s'est rendu en corps à la Maison Blanche. Pas de nouvelles commerciales reçues ici.

Windsor, 1er—Morton et Thompson, les vendeurs de l'Express, ont été livrés aux autorités des Etats-Unis ce soir.

Philadelphie, 1er—Le maire Fox a été inauguré. Le temps est désagréable.

Chicago, 1er—Le jury, dans l'affaire de Mlle de Mme Wilkinson contre la *Tribune*, de Chicago, a adjugé à la plaignante $3,500 de dommages.

Buffalo, 1er—Il est tombé de la neige pendant 48 heures. Les chemins de fer sont encore libres.

Albany, 1er—Le gouverneur Hoffman a été inauguré aujourd'hui.

Boston, 1er—Grande chute de neige du nord-est toute la journée.

Station de la Quarantaine, 1er—Un steamer allemand, allant en ville, est venu en collision avec le steamer A. G. Brown, à la Pointe-à-la-Hache à 4 h. A. M. hier dimanche. Le Brown s'est rempli immédiatement et a dérivé la quille en l'air jusqu'à 5 milles de la Quarantaine.

(Dépêches d'hier soir.)

Springfield, Mass, 2 janv—Une furieuse tempête de neige règne en ce moment. Les chemins de fer sont obstrués.

Albany, N. Y., 2—La fabrique de la Compagnie des chars de l'Union s'est écroulée sous le poids de la neige.

Madrid, 2—Les insurgés de Malaga ayant refusé de se soumettre, le gén. de Roda les a bâttus dans les rues. L'ordre a été rétabli.

Constantinople, 1er janv—Le gouvernement a voté une invitation pour la conférence. Fuad-Pacha a été nommé pour représenter le Sultan. Le jour de la réunion de la conférence n'est pas fixé.

Londres, 2—Burlingame est parti pour Paris, après avoir arrêté avec Clarendon les principes suivants, pour la politique future de la Grande-Bretagne à l'égard de la Chine:

1o—Qu'il sera nécessaire d'observer le traité existant.

2o—Les négociations seront conduites avec le gouvernement central et non avec les autorités locales.

3o—Avant d'assurer la guerre, on déterminera le recours au gouvernement métropolitain.

4o—Le principe généraux de la politique seront adoptées [illegible].

Philadelphie, 2 — Swichel a été convaincu de meurtre au premier degré.

Jefferson, Texas, 2—Le colonel R. D. Crump, le Dr. Marshall, B. T. Thompson et R. V. Hudson, ex chef de police, ont été arrêtés par l'autorité militaire ce matin. Elle a fait arrêter aussi Mark McCoy et Dick Davis, affranchis—Accusations non connues. Beaucoup d'autres doivent être arrêtés, dit-on.

☞ Mons. Frau fait le saut périlleux, ce soir, au théâtre St-Charles.

(Communiqué.)

Finances de la ville de la Nouvelle-Orléans. — Propositions diverses pour des prêts à longue échéance.

Monsieur l'Editeur,

Je vois dans l'*Abeille* de ce jour, que vous dites avoir reçu de la banque des Citoyens un projet pour un prêt à la ville de la Nouvelle-Orléans, et que vous vous proposez d'étudier cette question pour pouvoir l'apprécier et en rendre compte. Connaissant cette proposition, ainsi que celle faite sur le système du crédit foncier, je me permettrai de vous présenter mes vues et de vous faire quelques suggestions, dont vous ferez l'usage que bon vous semblera.

Il a paru dans le *Crescent*, il y a peu de jours, un communiqué, qui faisait ressortir la différence entre un prêt ordinaire à 7 0/0, et celui qui était proposé sur le système du crédit foncier à 6 3/4 0/0 tous les deux pour une période de 40 ans.

D'après le premier plan, l'intérêt à 7 0/0, par an, payable semi-annuellement, supposant que les bons puissent être négociés au pair, sans aucune frais, se montant pendant 40 ans à | $14,000,000

Plus, capital remboursable à l'expiration	5,000,000
Total	19,000,000
Sur le système du crédit foncier, à 6 3/4 0/0, intérêt payable semi-annuellement, le prêt étant fait en or, montant de l'intérêt pendant 40 ans à 6 3/4 0/0, sans bons	13,500,000
2 1/2 0/0 de commission à l'agent	1,5,000
	$13,625,000
Différence, à l'avantage de la ville, en faveur du crédit foncier	5,375,000

Maintenant, voici la proposition de la banque des Citoyens; de n'est plus pour 40 ans, mais pour 20 ans. Elle propose que la ville de la Nouvelle-Orléans émette des bons pour la somme de $5,000,000, portant 7 0/0 d'intérêt. Ce taux paraît modique, mais il faut observer que la Banque demande une allocation de $150,000 par an, pour faire face au paiement des intérêts, et au rachat des bons. C'est une chose un peu curieuse que ce rachat de bons tous les ans, dans une progression croissante. L'on pourrait croire d'abord que la ville ne doit payer que 7 0/0, puisque c'est le taux de l'intérêt stipulé sur les bons, mais en réalité, cette somme de $450,000 à payer tous les ans, fait au bout de 20 ans, 9 millions, or, c'est exactement 9 0/0 au lieu de 7 0/0.

L'on pourrait croire aussi que la Banque doit venir au secours de la ville, en faisant une avance de fonds, ou en négociant les bons, or autrement. Point; par la section 9 du projet de loi qui doit autoriser ces transactions, la ville doit mettre mensuellement entre les mains de l'agent fiscal une somme de $37,500:—On fera à la ville la faveur de lui remettre tous les mois entre les mains, une somme de $50,000 de ses propres bons, qu'elle vendra sur le marché du mieux qu'elle pourra, à l'enchère publique. S'ils ne sont vendus à l'amiable; le produit devant être versé entre les mains de l'agent fiscal, puisqu'il est prévu que tous paiements faits par le Trésorier seront sous forme d'un chèque tiré sur l'agent fiscal. La ville doit donc courir la chance de vendre ses bons sur le marché; et dans quelles circonstances? — Aujourd'hui, ses bons 10 0/0 sont cotés à 70, ses consolidés à pas plus au même taux; en circulation à 60 0/0 [illegible].

Que peut elle espérer de la vente de ses nouveaux bons à 7 0/0? Il résulterait de ce système que les dettes, de fournir l'argent à son agent pour le paiement des intérêts et du rachat des bons, en outre de 9 0/0 pour ses bons, sans avoir fait la moindre avance d'argent.

Autre différence.—L'on doit espérer, prochainement, la reprise des paiements en espèces. Or, si la ville négocie ses bons aujourd'hui en papier, il lui faudra, à sa reprise, en or ou l'équivalent, à 35 0/0 d'escompte, et quand viendrait l'échéance de ses bons, elle paierait en or. Il est vrai que la ville paierait aujourd'hui en monnaie légale, et que peu lui importerait que cette monnaie soit dépréciée, mais examinons ce qui en résulterait pour elle sous ce rapport, par le système de crédit foncier.

Si la ville doit payer $5,000,000 en monnaie courante, aujourd'hui, pour se libérer, et se mettre à flot, il lui suffira d'emprunter au crédit foncier, en or, la somme de $1,000,000 puisqu'on négocierait cette somme en [illegible] les produits la somme de $5,000,000. Le taux de l'intérêt sur l'emprunt du crédit foncier serait, pour 20 ans de $1,567 millièmes 0/0 (Il est bon de faire observer que plus le temps est court, plus l'intérêt est élevé, en raison de ce que l'amortissement est plus fort).

Intérêt sur $3,703,703 70 à 8 et 567 millièmes pendant 20 ans, soit | $6,346,109 60

Commission 2 1/2 0/0 | [illegible]

	$6,438,702 19

Dans l'un ou dans l'autre cas, la ville devra payer. Il est infiniment probable, à l'expiration des vingt années, qu'or, ou même très prochainement.

D'après la banque, elle paiera	$9,000,000 00
D'après le crédit foncier	6,438,702 19
Différence	2,561,297 81

S'il arrivait que les paiements en espèces ne fussent jamais repris, et qu'à l'expiration des 20 ans la monnaie fût encore le même qu'aujourd'hui, et que la ville eût à faire ses paiements en or, et qu'elle l'eût acheté au même taux, elle aurait payé | $8,692,197 70

Différence	307,802 30
	$9,000,000 00

Nous ne dirons rien des frais pour impression de bons, commissions, frais extraordinaires, etc., de ce système, qui sont très considérables. Cette dernière considération de la possibilité que la reprise des paiements en espèces n'ait pas lieu, est une prévision hypothétique et qui n'est pas dans l'ordre des choses probables. On peut calculer qui font voir une différence de plus de deux millions et demi en faveur de la ville par le système du crédit foncier.

Il est à espérer que nos Solons et nos financiers adopteront le système le plus sage et le plus économique pour nous sortir d'embarras. X***

☞ Allez voir les Hanlons, pantomimes, au théâtre St-Charles, ce soir.

L'Association de secours mutuel de l'Alabama.—On verra par un avis de M. Dave C. Johnston, agent de cette Association, que la vente des billets de ses polices de cette Société est interdite par une injonction qui a été obtenue par la Compagnie de la Loterie d'Etat de la Louisiane, et qu'aucune affaire autre que le paiement des lots gagnés ne sera faite aux bureaux de la Compagnie jusqu'à ce que l'injonction soit levée.

☞ Les Hanlons sans rivaux sur le trapèze volant, dimanche 3 janvier, au théâtre St-Charles.

Loterie.—On verra, dans une annonce insérée plus loin, que les billets gagnants des loteries de l'Etat de la Louisiane seront payés en plein, sur demande, aux bureaux mêmes où ils auront été achetés.

Café de la Rotonde St. Louis.—Nous signalons avec plaisir tout ce qui peut donner de l'animation au second district et ramener le soir la circulation dans un quartier qui était, il y a quelques années encore, le centre des plaisirs et des affaires. Nous avons déjà parlé de l'ouverture du café-concert que M. Eugène Kroot vient d'établir dans la rotonde de l'Hôtel St. Louis. Tout s'y trouve réuni pour attirer la foule: la situation centrale de l'établissement, les excellentes installations du local, la qualité des consommations, la promptitude du service. Trois bons musiciens ont été engagés par M. Kroot et y jouent des morceaux d'excellente musique. Le café-concert de M. Kroot est déjà populaire et il est appelé à le devenir chaque jour davantage. La rue St. Louis redeviendra donc avant peu aussi gaie et aussi animée qu'elle l'était il y a une dizaine d'années et tout le voisinage s'en ressentira.

Eaux de-Vie, Vins, Cordiaux. — M. E. Déchamps, rue St-Louis, No 29, importateur d'eaux-de-vie, vins, cordiaux, absinthe suisse, kirsch, fruits au jus et fruits à l'eau-de-vie, etc., annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il a à vendre un assortiment supérieur de tous ces articles si recherchés, ainsi qu'un grand choix de liqueurs fabriquées chez lui, qu'il offre à tous les connaisseurs comme des produits dignes d'eaux et de tous les gourmets. M. Déchamps annonce en même temps qu'il importe presque exclusivement ou cette ville les vins si estimés de Pouget fils, de Bordeaux.

Pommes de Terre.—Les meilleures pommes de terre, pour l'usage de la table ou le plant, se vendent chez MM. Dawson & Weaver. Avis aux familles et aux planteurs. Voir leur annonce.

Maison de commission.—C'est avec plaisir que nous annonçons l'établissement dans notre ville de la nouvelle maison de commission de S. A. Stockdale & Co., dont les bureaux sont situés rue des Magasins No. 74, au coin de la rue Poydras. M. Stockdale, était naguère collecteur de la Douane sous M. Kellogg et est aujourd'hui un des directeurs de la Compagnie d'Elevator et d'Entrepôt. Son habileté pour les affaires est connue et nous ne doutons pas qu'il n'obtienne, dès son début, la confiance publique.

☞ Emily Thorne, la charmante comédienne, est avec les Hanlons.

Dissolution de société.—Une notice insérée plus loin annonce la dissolution de la société connue sous le nom Maunsell & Bogel, laquelle société a fini par la mort de M. Maunsell. M. William, associé survivant, s'occupera de la liquidation des affaires de cette maison et les continuera tout seul. M. Bogel, importateur de drogues, d'articles chimiques, de parfumerie, de toilette, etc., espère que le patronage libéral accordé jusqu'ici à la société dont il faisait partie, lui sera continué.

☞ Dimanche soir, à St-Charles. les courses de vélocipèdes des Hanlons.

Ælena Conclave No. 15.—Les membres de ce Conclave sont convoqués pour mardi soir, 5 janvier, à 7 heures précises, dans leur salle de la rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe, afin de procéder à l'élection des officiers du Conclave pour le service de la présente année. Les absents ne seront excusés que pour cause de maladie.—Voyez l'annonce.

☞ Au théâtre St-Charles apparaîtront 20 artistes Européens sans rivaux.

Billets de Loterie, Gagnants. — Nous référons nos lecteurs à une annonce qui paraît aujourd'hui dans nos colonnes, relativement à une attestation de billets gagnants pris à la loterie d'Assistance Mutuelle de l'Alabama, lesquels billets ont été payés en plein sur présentation au bureau de M. Johnston, agent de cette loterie. Les preuves sont ce ne peut mieux présentées et établies, et nul doute ne peut planer sur la parfaite loyauté et solidarité de la loterie de l'Alabama. Voyez les détails et le certificat dans nos colonnes d'annonces.

☞ Sylvain & Benedict, dans la pantomime, avec les Hanlons, au théâtre St-Charles, ce soir.

Grand Rabais.—M. B. T. Walshe, rue du Canal, No 110, avertit sa clientèle et le public en général que ne voulant pas garder son stock d'habits pour les jeunes garçons et les enfants jusqu'à l'automne prochain, il s'est décidé à l'écouler à un très bas prix. Ne voulant induire en erreur personne, M. Walshe invite les parents à aller voir son stock afin qu'ils puissent en comparer les prix avec ceux des autres marchands. Nous croyons que le conseil est bon et nous engageons les familles à profiter de l'invitation de M. Walshe.

Vins et Liqueurs. — Nous recommandons aux personnes qui tiennent à avoir du bon vin et de bonnes liqueurs, à s'adresser à MM Cazaux & Vergnole, qui ont reçu de Bordeaux, par le navire *Herminyes*, de l'excellent Cognac de la maison Charles Jobit & Co, de Cognac, du vin blanc de Pouget fils, etc. Ils ont toujours en magasin un grand assortiment de liqueurs fabriquées par eux et qui peuvent se comparer aux meilleures liqueurs fabriquées en Europe.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

☞ Le triple parterre à St-Charles par les Hanlons, ce soir.

Grande réduction de prix. — M. F. Israel, rue du Canal 156, s'est décidé à faire un nouveau rabais sur ses marchandises qui, à partir d'aujourd'hui, seront vendues à un grand sacrifice, jusqu'à ce que toutes celles qui constituent le stock d'hiver soient écoulées. Le stock de M. F. Israel est magnifique et la soie y brille en grande abondance au milieu des popelines et des mérinos. Voyez l'annonce.

☞ Achetez votre extrait de café à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

Le Fourneau au ruban bleu.—Le cordon-bleu en français est l'expression consacrée pour une excellente cuisinière; eh bien! il est une famille à le bonheur d'avoir un cordon bleu, il ne lui manque plus que d'avoir un Fourneau de cuisine au ruban bleu. L'on sera le complément de l'autre, et le problème d'avoir une bonne cuisine faite avec célérité et économie sera résolu. Le Fourneau qui a obtenu le signe distinctif du ruban bleu, est l'Excelsior, ou Fourneau Brillant, que vend M. H. Haller, rue du Camp No 40 et rue Tchoupitoulas No 48. Ce Fourneau tient tout ce que promet l'annonce.

Maison de commission — Nous appelons l'attention des producteurs, des expéditeurs et des acheteurs, sur l'annonce de MM. S. A. Stockdale & Co, négociants-commissionnaires et expéditeurs, rue des Magasins No 74, au coin de la rue Poydras.

☞ Les seuls athlètes, Victor Julian et François Hanlon à St-Charles, ce dimanche au soir.

☞ Achetez vos chocolats de toute qualité et vos poudres de cacao à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

☞ Achetez votre vermicelle et votre macaroni à la fabrique de NORMAN & REISS, 121 & 123 Vieille Levée.

☞ Les dames et les enfants sont sous les charmes des tours gymnastiques des Hanlons. Allez voir ce soir à St-Charles.

Cheveux et parures.—L'importance qu'a prise dans la toilette des dames le département de la coiffure, donne un intérêt particulier à tout ce qui a trait aux articles à faire des différents articles qui s'y rattachent, et à l'économie à apporter dans les achats. C'est donc une bonne nouvelle que leur apporte M. Félix Baron, quand il leur annonce qu'elles trouveront dans son magasin, 14 rue Baronne, près la rue du Canal, à vingt-cinq pour cent meilleur marché que dans toute autre maison, les nombreux articles qui composent cette branche d'industrie, tels que cheveux, de toutes couleurs et toutes longueurs, parures en jais, nacre et acier, fleurs, voiles, couronnes etc. Ils trouveront également dans son magasin un assortiment bien fait d'articles de parfumerie des premières maisons de Paris. Bon goût et bon marché, tel est le problème difficile mais non impossible à réaliser que M. Baron a voulu résoudre, et il appartient à ses belles clientes de dire s'il a réussi.

☞ M. Brennan & Prof. Sedgwick sont avec la combinaison européenne Hanlon.

Articles de hautes nouveautés.—M. W. Dauphin, rue du Canal, No 150, commencera demain lundi, la vente de ses articles de haute nouveauté. On sait que la maison Dauphin a fait l'admiration de la place, par la supériorité de ses marchandises qui se font remarquer tout à la fois par le goût, l'éclat et la fraîcheur. Les dames devraient s'empresser d'aller visiter ces brillants articles pour profiter du prix de gros: ce qui est au moins une économie de 50 pour cent. Nous croyons devoir rappeler à ces dernières que tout ce qui a rapport aux modes se confectionne chez M. Dauphin.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'avis de changement de local de E. Prioliaud, horloger, rue du Canal, No 145, près l'encoignure Bourbon.

☞ Les grandes capitales du monde admirent Frau. Allez le voir ce soir au théâtre St-Charles.

Observation communiquée à l'Académie de Médecine de Paris par le Dr Husson.—Une jeune fille âgée de 20 ans, habitant une ferme très salubre, a eu plusieurs attaques de névralgie, qui ont résisté à différents traitements, calmants, amers, narcotiques, sous-nitrate, de bismuth, vésicatoires, etc.—Elle a été mise enfin à l'usage du Chocolat [illegible] de Boldo, et cette jeune fille est parfaitement guérie. No 3.

Décédé subitement, hier à 11 heures du matin, Louis MONTAMAT, âgé de 61 ans. Les parents et amis de la famille ainsi que ceux de ses fils, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, encoignure Derbigny et St Pierre.

De la part de ses enfants.

NECROLOGIE.

Nous venons d'accompagner les restes mortels d'un de nos plus estimés concitoyens, EUGENE GARAUDY, décédé le 28 décembre, à l'âge de 30 ans, après une longue et douloureuse maladie.

M. Garaudy avait acquis parmi la population française et créole de notre ville une grande considération en ce qu'il a la plus haute estime. Homme honorable, [illegible] il savait s'attacher tous ceux qui l'approchaient. Bon père, époux dévoué, sa mort est pour sa veuve et ses enfants une perte irréparable.

Pendant les quelques jours qui précédèrent sa mort, il se sentit en [illegible] la famille toutes les consolations que lui dictait son noble cœur.

Jusqu'au dernier moment [illegible] et on se rappelle par la gravité de son état, il conservait encore, au milieu d'affreuses souffrances, la vertu seule pour donner à celui qui meurt en bon chrétien.

Comme il habitait depuis nombre d'années le Bois St-Louis, il a désiré être inhumé dans ce [illegible].

Que l'ombre des chênes qui ornent son tombeau lui soit légère! UN AMI.

SERVICE FUNEBRE.

Lundi prochain, le 4 janvier, à 8 heures du matin, il sera célébré à l'église de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Moralès et Mandeville, un service en mémoire de Myrthé HOA, fille de Palmyre Gravier.

Les amis et connaissances de sa mère et ceux de Joseph Cavillier, sont priés d'y assister sans autre invitation.

APPEL.

Société Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

La Compagnie de la troupe d'opéra-comique à la Nouvelle-Orléans, par l'entremise de M. Calabresi, se [illegible] à donner MERCREDI SOIR, 6 janvier, une grande représentation théâtrale à l'effet de venir au secours des veuves et des orphelins de la Société. [illegible]

3 janv—1fPP — I. N. MARKS, Président.

Salle de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

Nlle-Orléans, le 3 janvier 1869.

L'ASSEMBLÉE générale de cette Société pour l'adoption finale de la nouvelle Constitution, aura lieu MARDI PROCHAIN, le 5 du courant, à 6 heures P. M. précises.

Tous les membres sont particulièrement priés de se trouver présents ou soir là.

Par ordre du Président. M. A. LLAMBIAS. Louis J. Courtin, Secrétaire. 3 janv

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1868.

MESSIEURS les sociétaires sont prévenus que l'assemblée générale trimestrielle a lieu LUNDI prochain, 4 janvier 1869, à SEPT heures du soir au local de la Perfecte-Union, rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St Philippe.

Des affaires d'une importance devant être traitées à cette séance, Messieurs les sociétaires sont instamment priés d'être présents.

Par ordre du Président. J. GAMSTEIN, Secrétaire.

Conclave Etna No 15 S. W. M.

LES Frères de ce Conclave sont sommés d'assister à l'élection annuelle des officiers, laquelle aura lieu MARDI SOIR, 5 janvier, à sept heures précises au local habituel, c'est la seule excuse qui sera acceptée pour cette circonstance. WM. E. FITZGERALD, Très éminent Chef. John G. Outer, scribe. 3janv—3,5

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1869.

L'ÉLECTION annuelle des actionnaires, de neuf Directeurs, aura lieu le LUNDI, 18 du courant, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. GEO. A. FRERET, Caissier. 3 janv

BANQUE DU SUD.

Nlle-Orléans 2 janvier 1869.

AUJOURD'HUI à une réunion des Directeurs il a été déclaré un dividende de quatre piastres par [illegible] payable le 15 du courant. JNO G. DEVEREUX, Caissier.

Banque du Sud.

Nouvelle-Orléans 2 janvier 1869.

LE 2e mois dernier, à une élection des Directeurs de cette Banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

THOS LAYTON,
C. ROSELIUS,
W. C. C. CLAIBORNE,
W. T. HEPP,
GEO. W. BYRNE,

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. THOS LAYTON a été réélu Président à l'unanimité. JNO G. DEVEREUX, Caissier. 3 janv

PREMIER Grand Bal Paré et Masqué DU CONCLAVE ETNA N. 15, S. W. M. DANS LA NOUVELLE SALLE DES ODD FELLOWS, Mardi Soir, 26 Janvier 1869. Au profit de la caisse formée dans le but de construire une tombe.

DIRECTEURS [illegible]

PRIX DU BILLET—TROIS PIASTRES.

Economie de vingt pour cent dans les Habillements d'Enfants.

B. T. WALSHE, 110 RUE DU CANAL 110

ANNONCE à ses amis et au public que, profitant au [illegible] de HABILLEMENTS de JEUNES GARÇONS et d'ENFANTS, [illegible]

B. T. WALSHE, No 110 de la rue du Canal

MARCHANDISES NOUVELLES

S. A. STOCKDALE & Co, Négociants-Commissionnaires et Expéditeurs, No 74 de la rue des Magasins, Coin Poydras.

AVIS. [illegible] MAUNSELL & BOGEL [illegible] WILLIAM BOGEL [illegible]

WILLIAM BOGEL, (SUCCESSEUR DE MAUNSELL & BOGEL) Importateur de DROGUES, produits chimiques, parfumerie, articles de toilette, cognacs, vins et liqueurs. Au No 42 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St-James.

Avis de Société.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1869.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison WILLOZ & CAMORS est dissoute, [illegible] JOHN H. JACKSON [illegible] J. B. CAMORS.

E. DECHAMPS, No 29 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans. IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins [illegible]

Demande d'institutrice. UNE INSTITUTRICE, [illegible]

En Débarquement du Navire Herminie de Bordeaux et à vendre par les importateurs CAZAUX & VERGNOLE. 10 quarts Eau-de-vie de Cognac de Charles Jobit & Co, de Cognac; 16 Barils vin Blanc. 28 Barriques vin Pouget fils. [illegible]

Pommes de terre pour plant. 2000 BARILS pommes de terre PINK EYES, do BUCK EYES, do LONDON LADY, do EARLY GOODRICH. DAWSON & WEAVER, No 94 et 96 de la rue Poydras.

En débarquement des navires Regis et Hamburg, venant de Bordeaux. 100 Barriques VIN ROUGE, [illegible] COUTURIE & BORDELOIS, No 58 rue Vieille-Levée.

Demande de Cheval. [illegible] WM. L. CUSHING.

A. BROUSSEAU & Co., 7 Rue de Chartres 17 IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures, [illegible] STOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES, GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc.

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain [illegible] GEORGE PANDELY, Surintendant.

OR, ARGENT, Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc AU BUREAU DE CHANGE DE J. BRETTE, 6 RUE ST-CHARLES 6 PRES CANAL. On paie aussi d'avance AUX Professeurs des Ecoles Publiques LES SALAIRES de Décembre et de Janvier. Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

AVIS—S. GEO. SQUIRE, [illegible] J. E. VANHORN & CO. [illegible] Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1869.

F. ISRAEL, 156 RUE DU CANAL 156 (Deuxième magasin après la rue Baronne)

Marchandises Sèches à des prix assez bas que l'exigent les circonstances actuelles.

POPELINES, POPELINES, MÉRINOS, ALPACAS, SOIERIES, MOUCHOIRS, JUPONS, CHEMISES, MOUSSELINES, NAPPES, SERVIETTES. [illegible]

F. ISRAEL, 156 Rue du Canal 156

EXCELLENTS MARCHES Dans les Marchandises Fraîches. VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

REIMAN & FRIEDLANDER, (Ancienne maison M. Reiman) No 131 de la rue du Canal, [illegible] [illegible]

AVIS. CONFORMÉMENT [illegible]

Jewel of the South. [illegible] C. BITTMANN [illegible] VINS et LIQUEURS [illegible]

J. J. ALBERT, 60 Rue Douane 60. CHAPEAUX [illegible] VENTES EN GROS SEULEMENT

REOUVERTURE DU CAFE DE LA CONCORDE. [illegible]

Genièvre de Hollande [illegible]

H. D. BICKLEY, HORLOGER, Rue du Camp [illegible]

Continuation de Vente DE MARCHANDISES SECHES. GRAND SACRIFICE. POUR CAUSE DE LIQUIDATION PAR PEPIN & TURCOTTE, 158 RUE DU CANAL 158 [illegible] INDIENNES, COTONS, ALPACAS, MERINOS, ROBES, MOIRE, COUVERTURES, CONFECTIONS, BONNETERIE, CHEMISES [illegible]

Changement de local. E. PRIOLIAUD, horloger, [illegible]

Avis important. AUX CHEFS DE FAMILLE, AUX RESTAURATEURS ET AUTRES. [illegible]

Dépôt d'Argenterie Plaquée DE ZIMMERMANN, 94 & 96 RUE CANAL 94 & 96 (AU PREMIER.) ARGENTERIE PLAQUÉE de Gorham, ALFÉNIDE et ARGENTERIE PLAQUÉE de Christofle. ARGENTERIE DE TABLE, triplement plaquée, COUTELLERIE DE TABLE, perle et ivoire. C'est un nouvel article de commerce à la Nouvelle-Orléans. Le public est invité à venir examiner le stock.

BON MARCHE, DEBALLAGE CONTINUEL DE CHAPEAUX, Nouveauté et Matériel de Modes, Plumes, Fleurs, Couronnes, Velours, Crêpes, Rubans, Dentelles, [illegible] WM. DAUPHIN & CO. [illegible] Au détail, 150 RUE DU CANAL, Entre Carondelet et Baronne.

CAVE BORDELAISE. PAUL CHOTIN, MARCHAND DE VINS, No 147 rue Royale [illegible]

Confiserie. Fêtes de Noel et du Jour de l'An. J. P. BARDEAU, CONFISEUR, Encoignure Royale et Française, [illegible] INVITE respectueusement [illegible] FRUITS [illegible]

P. NADEAUD, CONFISEUR, Encoignure Orléans et Royale. Grand assortiment de Bonbons fins à 75 cents la livre. Fruits cristallisés français, à $1 la livre. Nougat Montélimart. Chocolat à la crème. Fruits au jus et Liqueurs fines de choix. Gâteaux pour le Jour des Rois. Un magnifique assortiment de Poches et Cornets en tous genres. [illegible]

Percepteur des Taxes d'Etat [illegible] T. C. MASON [illegible]

AVIS AUX CONSIGNATAIRES. Le steamer TEUTONIA, [illegible] WILLIAMS RUPERTI & CO.

AVIS. LES personnes qui ont des réclamations à faire contre feu RUDOLPH KUNTZ [illegible]

Cartomancie, Phrenologie, &c. [illegible] LENORMAND [illegible]

French Restaurant, UNION STREET, ENTRE ST CHARLES ET CARONDELET. Déjeuner 60 cts. Diner 75 cts, COMPRIS LE VIN. SALONS AU PREMIER. CHAMBRES POUR PLANTEURS.

AVIS AUX DAMES. M. E. BOITEUX [illegible] Ouverture le 31 décembre 1868, 53 rue de CHARTRES, entre Bienville et Douane.

Chiens égarés ou volés. [illegible]

Vins en Barriques. 100 barriques vin rouge, LLAIRAC B. P. [illegible] Vins en Caisses. [illegible] Liqueurs. 25 caisses LIQUEURS assorties de J. CHAUVET, MARASCHINO. Bourbon Whiskeys. 100 barils ROBERTSON, KELLAM, WICKLIFFE, [illegible] T. BAILEY BLANCHARD, Jr.

On demande immédiatement, [illegible]

En débarquement du MARIETTA, De Marseille, 100 barriques VIN ROUGE BERGASSE. 500 paniers HUILE PLAGNIOL qualité supérieure. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 63 Vieille-Levée.

Avis aux Marchands de Lait. [illegible]

Propriétés à louer. A Louer. [illegible] B. O'CONNELL. A LOUER. A bon marché une Maison [illegible] rue Kerlerec, entre Claiborne et [illegible] S'adresser au coin des rues Kepler, Troisième Dist. ict.

Loteries. Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] 28 30 78 37 14 22 11 62 34 56 37 61 21 [illegible] C. T. HOWARD, Président. [illegible] ADAM GIFFEN, F. F. WILDER, Commissaires.

AVIS. Nlle-Orléans 2 janvier 1869. A PARTIR de cette date, les personnes qui gagnent au [illegible] CHAS T. HOWARD.

Association de Secours Mutuels de l'Alabama. BOYD, JACKSON & Co., Directeurs, AU PROFIT DES ECOLES COMMUNES. Tirage de la classe supplémentaire et à combinaison, No 36—1er janvier 1869. 60 1 72 8 21 17 4 53 24 12 51 [illegible] TIRAGE DU 1 JANVIER. 61 26 42 37 18 52 68 46 4 5 62 11 50 [illegible] R. H. SLOUGH, JAS SEAWELL, W. P. JOHNSON, Commissaires. [illegible] DAVE C. JOHNSTON, Agent.

AU PUBLIC. Le monopole de la Loterie de la Louisiane contre La Société d'Assistance Mutuelle de l'Alabama. [illegible] DAVE C. JOHNSTON, Agent.

Au public. NOUS, soussignés, [illegible]

UN MILLION DE PIASTRES DE Propriétés Foncières Situées dans cette ville [illegible] EN LOTERIE [illegible]

Concurrence impossible! VETEMENTS POUR HOMMES et ENFANTS. VOULEZ-VOUS [illegible] M. Léon [illegible] 81 et 83 rue du Canal, 213, 215 et 217, rue de la Vieille Levée [illegible] Habillements et Chapeaux [illegible]

THOS. DANZIGER, [illegible]

AVIS Aux Acheteurs de Marchandises Sèches. [illegible] CHARLES CACHE [illegible]

482455